Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2016 – NUMÉRO 175 DU 22 JUIN 2016

TABLE DES MATIERES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DRLP - DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Arrêté portant autorisation de gardiennage lors de manifestations sur la voie publique

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE FELLERIES-LIESSIES

Décision d'ouverture d'un concours sur titre d'ingénieur hospitalier de classe normale, spécialité "organisation et méthodes" en charge du contrôle de gestion, des finances et du système d'informations

Décision d'ouverture d'un concours sur titre d'ingénieur hospitalier de classe normale, spécialité "organisation et méthodes" en charge du management des organisations, de la gestion du patrimoine, des projets (schéma directeur) et de leur suivi économique

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la
réglementation générale
et économique

Arrêté portant autorisation de gardiennage lors de manifestations sur la voie publique

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L 613-1 ;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection, notamment ses articles 1 et 6 ;

Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986, relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

Vu la demande présentée par la Société ASCI (Agence de surveillance commerciale et industrielle) sise zone d'activités CREAPOLE route d'Hirson 02140 Vervins,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2013 autorisant le fonctionnement de la société ASCI, ainsi que l'agrément du dirigeant M. LAMBERT Michaël en date du 23 juillet 2013 ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1er : L'agent de sécurité privée de la société ASCI dont le nom figure ci-dessous est autorisé à exercer sur la voie publique des missions de surveillance sur la commune de ONNAING, place Pasteur, **le mercredi 13 juillet 2016 de 16 h 00 à 23 h 00**

1 maître-chien

- M. Damien GUICHARD – CAR-034-2016-11-08-20110255471 ;

  chien autorisé: 26wa483

article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 JUIN 2016

Le préfet
La directrice de la réglementation
et des libertés publiques
Eliane DEL DIN

Felleries - Liessies
Hôpital Départemental

HOPITAL DEPARTEMENTAL
DE
FELLERIES-LIESSIES
Boîte Postale n° 50025
59740 SOLRE LE CHATEAU

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE D'INGENIEUR HOSPITALIER DE CLASSE NORMALE

La Directrice déléguée,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 91-868 du 5 Septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques des catégories A et C de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 23 Octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier,

VU l'arrêté du 17 Mars 1995 modifié par l'arrêté du 12 Mai 2010 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Un concours sur titre est ouvert à l'Hôpital Départemental de FELLERIES-LIESSIES en vue de pourvoir un poste d'ingénieur hospitalier de classe normale, spécialité « Organisation et Méthodes » en charge du contrôle de gestion, des finances et du système d'informations.

A Felleries-Liessies, le 1er Juin 2016
La Directrice déléguée,

HOPITAL DE FELLERIES-LIESSIES (Nord) DIRECTEUR

C. BATTEUX

Téléphone : 03.27.56.72.00 - Fax : 03.27.61.69.07
e-mail : direction@ch-felleries-liessies.fr
Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Madame la Directrice déléguée

Atelier Graphique Avesnois - 03 27 57 98 73

Felleries - Liessies
Hôpital Départemental

HOPITAL DEPARTEMENTAL
DE
FELLERIES-LIESSIES
Boîte Postale n° 50025
59740 SOLRE LE CHATEAU

DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE D'INGENIEUR HOSPITALIER DE CLASSE NORMALE

La Directrice déléguée,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 91-868 du 5 Septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques des catégories A et C de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 23 Octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier,

VU l'arrêté du 17 Mars 1995 modifié par l'arrêté du 12 Mai 2010 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Un concours sur titre est ouvert à l'Hôpital Départemental de FELLERIES-LIESSIES en vue de pourvoir un poste d'ingénieur hospitalier de classe normale, spécialité « Organisation et Méthodes » en charge du management des organisations, de la gestion du patrimoine, des projets (schéma directeur) et de leur suivi économique.

A Felleries-Liessies, le 1er Juin 2016
La Directrice déléguée,

HOPITAL DE FELLERIES-LIESSIES (Nord) DIRECTEUR

C. BATTEUX

Téléphone : 03.27.56.72.00 - Fax : 03.27.61.69.07
e-mail : direction@ch-felleries-liessies.fr
Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Madame la Directrice déléguée

Atelier Graphique Avesnois - 03 27 57 98 23